



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°18/2021

L'an deux mille vingt et un
Le Jeudi 1^{er} avril à 18h00

OBJET

**INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE**

Adoption du Pacte
Territorial de Relance
et de Transition
Ecologique de la
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal et de la
Communauté de
Communes de la
Région de
Rambervillers

**DATE DE
CONVOCATION**

22/03/2021

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

31

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE
VOTANTS**

32

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

32

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente - 42 Place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Mme Véronique MARCOT est nommée secrétaire de séance

SONT PRESENTS

ARNOULD	Nicole	GRASSER	Jacques	POIRAT	Hervé
BAILLY	Pierre	GUILLAUMEY	Jean-Marie	RELION	Marie-Chantal
BŒUF	Stéphane	GUPPILOTTE	Jean-Pierre	ROUSSEL	Alain
CHAMPAGNE	Patricia	LAURENT	Annick	SALVADOR	Victorio
CHOLEY	Bertrand	LEMESLE	Christophe	TANNEUR	Céline
D'ALGUERRE	Sylvie	MARCOT	Véronique	THOMAS	Dominique
DESERVNES	Yves	MARQUAIRE	Dominique	TOUSSAINT	Michel
DIDIERJEAN	Emilie	MARTINET	Jean-Luc	VAGNER	Patrick
DREVET	Frédéric	MICHEL	Lucette	VILLEMIN	Yannick
FRANCOIS	Gilbert	NARDIN	Patrick		
GARCIN	Daniel	PETIT	Jean-Paul		

SONT EXCUSES

BEDON	Julie	FOURNIER	Michel	MUNIERE	Jean-Luc
BEGEL	Jean-Pierre	GEORGÉ	Dominique	NEXON	Gilles
BERTOCCHI	Franck	GREMILLET	Lydie	PERILLAS	Patrick
BOEUF	Patrick	GREWIS	Vanessa	POIRIER	Stéphanie
BOGARD	Gérard	HATIER	Maurice	RETOURNARD	Philippe
BOYÉ	Pascal	JACQUEL	Catherine	ROBIN	Patrice
CASSAGNE	Philippe	JACQUOT	Michel	ROCHE	Monique
COLNÉ	Jacques	JEAN	Virginie	SOLTYS	Philippe
COMBEAU	Jean-Michel	JEANDEL-		THOMAS	Philippe
COTTEREAU	Jacques	JEANPIERRE	Ghislaine	VAGNE	Daniel
CREUSILLET	Marie-Claire	LABAT	Antoine	VARIN	Gilles
DEL GENINI	Elisabeth	LASSERONT	Elisabeth		
DIDELOT	Jean-Claude	MICHEL	Jean-Pierre		
		MULLER	Stéphanie		

(*) Pouvoir de Stéphanie POIRIER à Véronique MARCOT

SONT ABSENTS

ALBERTOLI	Patrick	MENNECIER	Henri	SYLVESTRE	Pierre
FERRY	Martine	SAVOY	Violette		

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de se prononcer sur le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, comme ci-annexé.

A titre liminaire, Monsieur le Président revient sur le cadre du dispositif PTRTE, comme suit :

1) Rappel du contexte

Le but du pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement. Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil Régional Grand-Est et le Conseil Départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges est en charge d'accompagner les deux EPCI dans la formalisation du projet de territoire support au présent contrat et à la formalisation des plans d'actions supports (pluriannuel et annuel).

2) Les objectifs

Ce contrat a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

3) Le cadre d'intervention pour l'année 2021

Sur la base du diagnostic synthétique formalisé (qui reprend les diagnostics existants sur les deux EPCI), le listing des dispositifs existants sur les deux territoires, deux plans d'actions ont été formalisés :

- Un cadre pluriannuel ;
- Un cadre pour l'année 2021.

Chaque année, le listing des actions soutenues sera mis à jour et réexaminé dans le cadre des deux instances de suivi du présent contrat (comités de pilotage et technique).

DELIBERATION

Après délibération, les membres du Comité, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

**APPROUVENT le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la
Communauté d'Agglomération d'Epinal et de la Communauté de communes de la Région
de Rambervillers, comme ci-annexé,**

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne administration du dossier.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN

